AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-4-71 175205

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL

Régisseur de recettes de la D. D. A. - Protection des Végétaux - Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars - ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02

25 Fr

SUPPLEMENT N° 3 au BULLETIN N° 127 d'AVRIL 1971

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER - Les projections d'ascospores deviennent beaucoup plus abondantes. Toute pluie mouillant les feuilles et les fruits pendant un temps assez long provoquerait, à partir de maintenant, de graves contaminations. D'autre part, la végétation a considérablement évolué depuis quelques jours, du fait des températures élevées et le dernier traitement conseillé dans la note du 8 Avril n'assure plus une protection suffisante. En conséquence, dans tous les vergers de poiriers, effectuer une nouvelle pulvérisation dès le début de la semaine du 19 au 24 Avril.

TAVELURE DU POMMIER - Les projections d'ascospores sont également beaucoup plus abondantes et pour éviter des contaminations du fait du développement considérable de la végétation, il est indispensable d'effectuer une nouvelle pulvérisation dans le courant de la semaine du 19 au 24 Avril, dans les vergers protégés conformément à la note du 8 Avril dernier.

Les variétés à débourrement plus tardif qui viennent simplement d'être protégées pourront ne recevoir une nouvelle application qu'à la fin de la semaine du 19 au 24 Avril.

Enfin, les variétés à débourrement très tardif doivent recevoir leur premier traitement.

IMPORTANT - La période la plus dangereuse dans la lutte contre les Tavelures est commencée. En conséquence, il est rappelé que tout traitement éliminé par les pluies doit être renouvelé immédiatement sans attendre un avis de la Station.

OIDIUM DU POMMIER - Les conditions sont toujours extrêmement favorables et la maladie peut s'étendre rapidement sur les variétés sensibles. En conséquence, ajouter un produit anti-oïdium à la bouillie anti-tavelure pour assurer la protection des variétés sensibles.

ARAIGNEE ROUGE - Il est encore trop tôt pour intervenir.

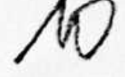
PSYLLES - Les premiers psylles sont apparus dans les vergers de poiriers contaminés au cours de l'an passé. En conséquence, les arboriculteurs sont invités à les rechercher et en cas de découverte à effectuer un traitement. On pourra utiliser une des spécialités homologuées contre les pucerons.

PUCERONS - Conditions climatiques favorables. Rechercher les premières colonies et intervenir en cas de nécessité.

CHENILLES DEFOLIATRICES - Depuis plusieurs années, tant sur poiriers que sur pommiers, on assiste à des dégâts de différentes chenilles défoliatrices (Cheimatobie en particulier). Pour éviter des dégâts qui localement peuvent être sérieux, les arboriculteurs doivent surveiller la jeune végétation et en cas de présence de ces parasites, ajouter à la bouillie anti-tavelure un produit actif contre les chenilles. On pourra utiliser soit l'arséniate de plomb (80 grs d'arsenic par Hl.), l'Azinphos (40 gr/Hl.), le Lindane (20 grs/Hl.), le Parathion éthyle (25 grs/Hl.), le Parathion méthyl (30 grs/Hl.), la Phosalone (60 grs/Hl.)

Respecter scrupuleusement les périodes d'interdiction de certains produits, dangereux pour les abeilles, pendant la période de floraison (voir note N° 127 d'Avril 1971).

.../...



Imprimerie de la Station d'Angers - *Directeur-Gérant* : L. BOUYX

MONILIA et GNOMONIA DU PECHER ET DU CERISIER - Effectuer un nouveau traitement à l'aide d'un composé organique de synthèse.

CULTURES MARAICHERES

TEIGNE DU POIREAU - L'activité de ce parasite est actuellement très importante et les premières pontes arrivent à éclosion. Les attaques seront surtout localisées aux parcelles situées à proximité des bâtiments. Il y a donc lieu d'effectuer un traitement dès réception de cette note et au plus tard le 22 Avril. On peut utiliser un produit à base de parathion ou de diazinon à la dose de 25 grammes de matière active par Hl. d'eau, en ajoutant un mouillant à la bouillie et en pulvérisant copieusement le feuillage.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux:

J. DIXMERAS

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles:

R. GEOFFRION - J. BOUCHET

TIRAGE DU 16 AVRIL 1971